

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2023 / 2 / 4MANIFESTATIONS
ET
FESTIVITES
COMMUNALES
(à compter du
01/04/2023)DATE DE CONVOCATION
2 Février 2023DATE D'AFFICHAGE
2 Février 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS*du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

L'an deux mil Vingt Trois, le Sept Février à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, CRINCKET Claude, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent excusé :

M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absent :**A été nommée secrétaire** : Madame Johanne WAQUET

Par délibération n° 2022/3/3 en date du 18 Mai 2022, le Conseil Municipal avait fixé les recettes et les dépenses afférentes à toutes les manifestations et festivités communales.

Considérant que de nouveaux produits seront prochainement proposés lors des manifestations et festivités communales, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'abroger la délibération n° 2022/3/3 en date du 18 Mai 2022 à compter du 1^{er} Avril 2023
- D'appliquer les dispositions ci-dessous à compter du 1^{er} Avril 2023

1) Entreront en recettes :

CATEGORIE	PRODUITS		Tarifs au 01/04/2023
Catégorie 1	Supplément sauce		Gratuit
Catégorie 2	Chips sachet de bonbons café, thé, eau 50 cl Caution Eco cup < 50 cl	1 ticket	1,00 €
Catégorie 3	Sodas crêpes glaces barbe à papa Caution Eco cup > = 50 cl	1 ticket	1,50 €
Catégorie 4	a) Jus de fruits bière sans alcool (25 cl et 33 cl) bière classique (25 cl et 33 cl) verre de vin (12 cl) frites pâtisseries gaufres	1 ticket	2,00 €
	b) Bière classique (50 cl)	2 tickets de 2,00 €	4,00 €
Catégorie 5	a) Bière spéciale (25 cl et 33 cl) crémant (la coupe) sandwiches tickets de tombola croque-monsieur paninis	1 ticket	2,50 €
	b) Bière spéciale (50 cl)	2 tickets de 2,50 €	5,00 €
Catégorie 6	Apéritifs (tout alcool confondu)	1 ticket	3,00 €
Catégorie 7	Bouteille de vin	1 ticket	10,00 €
Catégorie 8	Bouteille de Crémant	1 ticket	12,00 €

2) Entreront en dépenses

- les boissons payées aux fournisseurs,
- l'achat de fournitures et de denrées alimentaires,
- les affiches, tracts, flyers, banderoles et stickers, réalisation de tickets, et toute autre publicité,
- les frais de SACEM, SPRE (Rémunération Equitable de la Communication au public des phonogrammes du commerce),
- les frais de participation des artistes,
- les frais de location de jeux, prestations ludiques diverses, spectacles musicaux et pyrotechniques, prestations de sonorisation et de projection,
- les frais de déplacement des artistes et des organisateurs ainsi que leurs frais de restauration.

Les dépenses seront imputées à l'article 623 du budget communal.

Les recettes seront imputées à l'article 7063 du budget communal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE



Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID : 059-215901463-20230207-20230204-DE